

insinuations malicieuses. Ecoutez-bien : « Par des ingérences et des influences complaisantes autant qu'intéressées — qu'il y aurait avantage à mieux mettre en lumière eucore — ce projet de loi fut dans la coulisse modifié et non pas à l'avantage des médecins ». Naturellement, à l'annonce du danger, M. Boucher descendit en hâte à Québec et remit toute chose en son lieu et place. On ne dit pas à la population anxieuse, si M. Fis. de Martigny prêta main forte à M. Boucher, dans le coup de feu. C'est un oubli impardonnable. « Il était bien évident, continue l'écrivain, que les intérêts extra-médicaux déjoués dans leurs projets et manœuvres chercheraient à punir le coupable. » Et M. Boucher eut la courcane du martyre. Ce gâchis n'est pas mal comme vilénie. Mais il ne s'agit plus ici d'une appréciation d'un vote sur lequel on peut dire toutes les extravagances. On accuse des gouverneurs d'avoir voulu, par des manœuvres malhonnêtes, faire tort à la profession dont ils avaient charge des intérêts et qu'ils étaient tenus d'honneur de défendre.

C'est là une question qui regarde toute la profession. Elle a le droit de connaître et doit savoir quels sont ses représentants qui ont ainsi forfait à l'honneur. En conséquence, nous mettons le rédacteur du *Journal de médecine et de chirurgie* en demeure de s'expliquer sans retard. Il faut des accusations spécifiques avec des faits, des noms et des preuves. Et qu'on ne pense pas se dérober par une pirouette. Ceux que l'on vise par cette petite fourberie, entendent tenir, jusqu'à preuve du contraire, la direction du *Journal de médecine* solidaire des petites infamies de son rédacteur intérimaire ou de son souffleur. Et qu'on se hâte de procéder, car il nous tarde de lui appliquer des qualificatifs aussi malsonnants que mérités. Allons, c'est le moment, monsieur le rédacteur, de montrer qu'on est autre chose qu'un lâche anonyme.

ALTRUISME.